

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	30.09.2019	13h58	19.338	DFS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe socialiste**

**Titre : Quelles conséquences pour le canton de Neuchâtel de la prise en charge des frais des soins ambulatoires ?**

**Contenu :**

Actuellement, dans le domaine des soins, si une intervention est réalisée de manière ambulatoire, les coûts de cette intervention sont entièrement à la charge des caisses-maladie. Si le patient reste une nuit à l'hôpital après une simple intervention chirurgicale, le canton paie 55% au moins du traitement, et la caisse-maladie 45% au plus. La semaine dernière, le Conseil national est entré en matière sur un financement uniforme des soins ambulatoires. Par une telle décision, les coûts des soins ambulatoires seraient à la charge des cantons à hauteur de 25,5% au moins.

Une telle décision ne serait pas sans conséquence pour les cantons. Bien que la proposition ne soit pas définitive – le Conseil des États doit encore se prononcer –, nous remercions le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la position du Conseil d'État quant à cette proposition de nouvelle répartition ?
- Quelles seraient les répercussions financières d'une telle proposition pour le canton de Neuchâtel ?

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**  
Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Florence Nater	David Moratel	Laura Zwygart de Falco
Baptiste Hurni	Françoise Gagnaux	Laurent Duding
Souhaïl Latrèche	Nathalie Matthey	Pierre-Alain Borel
Annie Clerc-Birambeau	Alexandre Houlmann	Dominique Andermatt-Gindrat